

Tarentaise
Beaufortain
Val d'Arly

Guide des
saisonniers
2013



Accueil en station



ESPACES SAISONNIERS DES STATIONS DE TARENTEAISE

Huit Espaces Saisonniers, lieux d'information et d'écoute, accueillent, conseillent et informent les demandeurs d'emploi, salariés, travailleurs indépendants et employeurs.

Ils vous accompagnent dans vos démarches relatives à l'emploi, à la formation, au logement, à la santé, au transport, au droit du travail, aux droits sociaux et à tout ce qui peut toucher de près ou de loin à la vie en station avant, pendant et après la saison. Vous les reconnaîtrez grâce à leur logo (ci-contre), symbole des initiatives déployées par les stations où ils sont implantés :

- **Les Arcs** / 04 79 07 01 35 - Ouvert d'octobre à mai.
- **Courchevel** / 04 79 00 01 01 - Ouvert à l'année.
- **Les Menuires** / 04 79 00 23 20 - Ouvert à l'année.
- **La Plagne** / 04 79 09 20 85 - Ouvert à l'année.
- **Tignes** / 04 79 40 09 89 - Ouvert à l'année.
- **Valmorel** / 04 79 09 82 57 - Ouvert à l'année.
- **Val d'Isère** / 04 79 06 84 78 - Ouvert à l'année. Association Vie Val d'Is.
- **Val Thorens** / 04 79 00 22 11 - Ouvert à l'année.

ASSOCIATIONS EN STATION

D'autres points d'accueil, d'animation et d'information pour les saisonniers sont à votre service pour vous aider pendant et après la saison.

→ **Beaufortain**
Association d'Animation du Beaufortain (AAB)
04 79 38 33 90

→ **Haut Val d'Arly**
Association Vivre en Val d'Arly
04 79 31 80 04

→ **Val d'Isère**
Association Vie Val d'Is
04 79 06 84 78

Sommaire

Accueil en station	p.3
Emploi	p.4
Réglementation du travail	p.7
Formation et évolution professionnelle	p.8
Calendrier des saisonniers	p.10
Logement	p.12
Informations sur la saisonnalité en région Rhône-Alpes et en France	p.13
Mobilité et transports	p.14
Droits sociaux et informations juridiques	p.16
Carte des villes et stations de Tarentaise, du Beaufortain et du Val d'Arly	p.18
Garde d'enfants	p.20
Vie de famille	p.21
Santé :	
Dépistage / Vaccination	p.22
sexualité	p.26
Addictions	p.27
Prise en charge	p.28
Travail	p.31
Annuaire (retrouvez toutes les coordonnées des organismes mentionnés dans ce guide)	p.32

Emploi

QUI CONTACTER POUR TROUVER UN EMPLOI EN STATION ?

• Pôle Emploi

Il propose des offres d'emploi et des conseillers m'aident à rechercher un emploi et à construire un projet professionnel.

→ Des antennes Pôle Emploi sont ouvertes sur les principales stations de Tarentaise : Courchevel, Méribel, Les Menuires, La Plagne, Val d'Isère et Tignes.

Pour plus de renseignements sur ces antennes saisonnières, vous pouvez contacter le Pôle Emploi d'Albertville ou le Point Relais Pôle Emploi de Bourg-Saint-Maurice.

→ Dans le Beaufortain et le Val d'Arly, il existe des structures locales qui peuvent aider pour rechercher un emploi : les associations en stations : AAB (Association d'Animation du Beaufortain) à Beaufort et Vivre en Val d'Arly à Flumet.

→ Permanences Pôle Emploi sur rendez-vous à Beaufort (bâtiment Confluences). Renseignements auprès de l'AAB.

• La Mission Locale Jeunes

Elle accueille tous les jeunes de 16 à 25 ans et m'accompagne tout au long de mon projet professionnel et de ma vie quotidienne :

emploi, formation professionnelle, orientation, conseils...

Grâce à un accompagnement personnalisé avec mon conseiller emploi / formation, étape par étape, je fais le point sur mes acquis et élabore mon projet professionnel.

• ALPIES (Association Lyonnaise pour l'Insertion par l'Emploi Saisonnier)

offre un "Placement - Accompagnement et Maintien à l'emploi", à de jeunes adultes rhônalpins et languedociens majeurs ayant un projet d'accès à l'emploi saisonnier, sur les métiers de la restauration, de l'hôtellerie et de l'animation (postes nourris, logés).

• CAP EMPLOI Savoie Mont Blanc

Cap emploi propose aux personnes en situation de handicap : un soutien dans la recherche d'emploi par la mise à disposition d'offres d'emploi, entraînement à la rédaction de CV et à l'entretien d'embauche ... ; facilitation de la prise de fonction et adaptation au poste de travail.

• Espaces Saisonniers et associations en stations

Je peux consulter les offres d'emploi
ou déposer ma candidature par internet :
www.pole-emploi.fr

QUI CONTACTER POUR TROUVER UN EMPLOI EN STATION

• Les Groupements d'Employeurs et les GEIQ pour l'Insertion et la Qualification

Pour rechercher un complément d'activité l'hiver ou l'été en ayant déjà un métier stable une partie de l'année, pour se préparer à devenir biactif en se formant à deux métiers complémentaires dans l'année, pensez aussi aux réponses apportées par les Groupements d'Employeurs :

- GEIQ Multi-services "BTP - Métiers de la Montagne"
- GEIQ BTP PAYS DE SAVOIE
- CERA (Citoyenneté Emploi Rhône-Alpes) pour les métiers du Transport
- RESO (Hôtellerie / Restauration)

• La Mission Locale Jeunes ou Pôle Emploi me mettent en relation directe avec des employeurs et étudient avec moi les modalités de pluriactivité envisageables.

• Espaces Saisonniers et associations en stations

INFORMATIONS SUR LE TRAVAIL SAISONNIER OU SUR LA PLURIACTIVITÉ

Je trouve toutes les informations sur la saisonnalité et la pluriactivité, les coordonnées des espaces saisonniers de France et les dates des forums emplois sur les sites Web de PERIPL.

LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES SAISONNIERS

Retrouvez l'annuaire des SLAPS (Structures Locales d'Accueil des Pluriactifs et des Saisonniers) sur le site Internet d'ALATRAS.



Emploi

CRÉER MON ACTIVITÉ

Créer ou reprendre une entreprise peut constituer une opportunité de complément d'activité voire une évolution vers une activité permanente. Pour bénéficier de conseils et me faire accompagner dans le domaine de la création d'entreprise, je peux notamment contacter :

- **Albertville Tarentaise Expansion**
- **Pôle Emploi d'Albertville**
- **Chambres consulaires :**
 - Chambre d'Agriculture
 - Chambre de Commerce et d'Industrie
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat

TRAVAILLER À L'ÉTRANGER

- **Pôle Emploi International et le réseau européen EURES** (European Employment Services)

Je peux prendre contact avec un conseiller spécialisé de ma région pour :

- valider mon projet professionnel à l'étranger,
- mieux connaître l'offre et la demande d'emploi par secteur géographique,
- bénéficier de conseils juridiques,
- consulter des offres d'emploi pour les français à l'étranger,
- m'informer sur les programmes de mobilité,
- participer à des sessions thématiques.

Plus d'infos sur : www.pole-emploi-international.fr et <http://ec.europa.eu/eures>

Réglementation du travail

SUIS-JE DÉCLARÉ ?

Mon employeur doit me remettre, dès mon embauche, le document qui atteste qu'il m'a déclaré à l'URSSAF (MSA si régime agricole).

LES INFORMATIONS ESSENTIELLES CONTENUES DANS MON CONTRAT DE TRAVAIL

- Ma rémunération (salaire de base, primes prévues).
- Ce qui sera retenu au titre du logement et des repas.
- Le poste de travail que je vais occuper.
- Mes horaires de travail, le temps de repos, mes congés, etc.
- Le lieu de travail.

QUELLES SERONT LES MODALITÉS DE MON TRAVAIL ?

Je dois être informé de mes horaires de travail, temps de repos, congés, etc.

QUI PEUT ME CONSEILLER SUR LE DROIT DU TRAVAIL ?

- **L'Unité Territoriale de la Direction Régionale, des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UT DIRECCTE)**

Elle exerce entre autres une fonction d'information et de conseil auprès des employeurs, salariés, syndicats et représentants du personnel, sur les conditions d'application de la réglementation du travail.

- **Service renseignements :**

A **Chambéry**, tous les jours, sans rdv de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45 (**04 79 60 70 01** sauf lundi matin).

A **Albertville**, sans rdv, les lundi et jeudi de 13h45 à 16h45 (**04 79 10 02 31** - 12 rue Claude Genoux).

- **Inspection du travail :** sur rdv à **Chambéry** le lundi après-midi.

Plaquettes d'informations disponibles dans les Espaces Saisonniers ou téléchargeables

sur www.rhone-alpes.direccte.gouv.fr/savoie et www.savoie.gouv.fr

Informations en réglementation du travail : www.travail-emploi.gouv.fr

- **L'Ordre des avocats du Barreau d'Albertville :** Permanences à Albertville sur rendez-vous.

POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT UN LITIGE PROFESSIONNEL

- **Syndicats**
- **Inspection du Travail (UT DIRECCTE)**
- **Conseil de Prud'hommes**
- **Maisons de la Justice et du Droit**
- **Espaces Saisonniers et associations en stations**

Des règles d'hygiène et de sécurité sont prévues par le Code du Travail. Mon employeur doit me respecter pour préserver ma sécurité et ma santé au travail. Il a dû évaluer, dans un document écrit, tous les risques professionnels auxquels je suis exposé.

Le soleil, est-il un ami ?

- Porte des lunettes de soleil et met de la crème.
- Les expositions répétées au soleil font le lit des cancers de la peau.



Formation et évolution professionnelle

Afin de poursuivre son parcours professionnel, faire le point sur son expérience et bénéficier d'une formation pendant ou après la saison, il est important de faire les démarches le plus tôt possible (avant la fin de la saison).
Sous certaines conditions, il est possible de bénéficier du DIF (Droit Individuel de Formation) et du CIF (Congé Individuel de Formation)...

QUI CONTACTER POUR SUIVRE UNE FORMATION PROFESSIONNELLE ?

• Pôle Emploi

Il propose des ateliers pratiques et des prestations de services, afin de m'accompagner dans l'élaboration de mon projet professionnel.

• La Mission Locale Jeunes

Pour les jeunes de 16 à 25 ans. Elle permet de faire le point sur ma situation, de construire mon projet de formation et d'en étudier la faisabilité financière et pratique. Les conseillers s'occuperont également du montage administratif du projet et m'accompagneront tout au long de ma formation.

• MIFE (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi) de Savoie.

Elle accueille tous publics adultes, demandeurs d'emploi, salariés, travailleurs indépendants... et propose une aide personnalisée à l'élaboration et à l'accompagnement de tout projet professionnel. Pour une information exhaustive sur les stages de formation continue : www.guidance-formations.com

• L'animateur territorial emploi / formation de la DIRECCTE

Pour toute question relative à l'articulation emploi, formation, qualification, pluriactivité et saisonnalité.

• Espaces Saisonniers et associations en stations

LE CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

• **FONGECIF** (Antenne Savoie) informe, oriente et accompagne toute personne désireuse de prendre en main son évolution professionnelle. Il peut financer le Congé Individuel de Formation (CIF), le Bilan De Compétences (BDC) et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Des permanences sont tenues en vallée. Pour la demande de financements d'une formation, je dois justifier de 15 mois d'activité salariée dans le secteur privé sur les 5 dernières années, dont 4 mois en CDD sur les 12 derniers mois. Ma formation débutera au plus tard 12 mois après la fin de mon dernier CDD.

LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

La plupart permettent l'accès à une formation longue rémunérée, une transmission de savoir-faire professionnels optimisée grâce au groupement, une stabilisation de sa situation professionnelle, un capital « social » ou relationnel procuré par un réseau d'entreprises Savoyardes.

L'Unité Territoriale Savoie de la Direccte vous informe sur les mesures gouvernementales et les aides à l'emploi.
Les contrats en alternance permettent de travailler et d'obtenir une formation qualifiante.
www.emploi.gouv.fr

➔ À la fin de la saison, je m'assure que mon employeur me remette le BIAF (Bulletin Individuel d'Accès à la Formation) complété.

QUI CONTACTER POUR FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE ?

La VAE est un moyen de faire reconnaître officiellement les compétences professionnelles acquises par l'expérience en vue d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification.

• Point Relais VAE :

➔ Pôle Emploi

➔ MIFE de Savoie (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi)

Outre ses permanences à **Albertville**, la MIFE propose un **service de guidance professionnelle personnalisée à distance** www.jemoriente.info permettant à toute personne d'être accompagnée dans l'élaboration de son projet professionnel. En tant que Point Relais Conseil VAE (**PRIC**), la MIFE accompagne tout projet de Validation des Acquis de l'Expérience.

➔ Espace Saisonniers de Courchevel

➔ Fongecif Rhône-Alpes (Antenne Savoie)

➔ CIO (Centre d'Information et d'Orientation) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

QUI CONTACTER POUR FAIRE UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Le **bilan de compétences** est une prestation d'orientation professionnelle et de gestion de carrière individualisée, qui permet de construire ou vérifier un projet professionnel, gérer ses possibilités d'évolution, choisir une formation ou encore améliorer l'efficacité de sa recherche d'emploi en travaillant sur un plan d'action réaliste et adapté.
Salariés (Congé Bilan de Compétences, DIF-Droit Individuel à la Formation, ou Plan de Formation) et demandeurs d'emploi (DIF portable) y ont accès.

• CIBC (Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences)

Le CIBC propose également un bilan de compétences à distance, le « e-bilan », pour les personnes éloignées de ces lieux d'accueil (sur les stations de Val Thorens, Les Ménuires, Tignes et Val d'Isère).



Le calendrier des saisonniers

DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
Les métiers de la neige Zoom sur des métiers : électriciens, mécaniciens...											
Les métiers de la sécurité, Agents de sécurité, agents affectés à la surveillance de la voie publique...											
Commerce d'articles de sport, location de matériel de sport Vendeur d'articles de sport, conseiller technique ski, skiman...											
Les métiers de la santé Aide soignant, infirmier, aide à domicile...											
Les métiers de l'accueil Agent d'accueil en Office du Tourisme, animateur jeunesse...							Animateur jeunesse				
Les métiers de l'hébergement Employé d'étages, agent de nettoyage...							Les métiers de l'hébergement				
Les métiers de bouche Cuisinier, serveur...							Les métiers de bouche				
Les métiers du transport conducteurs de cars...				Les métiers du transport Chauffeur routier...							
				Le Bâtiment et les Travaux Publics Charpentier, électricien...							
				Le thermalisme Employé de stations thermales...							
				L'agriculture vendangeur...							
DÉCEMBRE Les «Carrefours des Métiers» : présentation des métiers et formations. contact@cbe-savoie.com 	MARS Des «Forums emploi» en stations pour préparer la saison suivante. contact@cbe-savoie.com	AVRIL Le «Forum de recrutement pour les emplois d'été» info@mlj-tarentaise.com ale.albertville@pole-emploi.fr	JUIN Le «Forum de la Formation» ale.albertville@pole-emploi.fr info@mlj-tarentaise.com 	OCTOBRE Le «Forum de la saisonnalité» à Albertville, forum de recrutement. ale.albertville@pole-emploi.fr 							

Logement

QUI CONTACTER POUR TROUVER UN LOGEMENT ?

- **Espaces Saisonniers et associations en stations**
- **Offices de Tourisme ou Mairies**
- **OPAC de la Savoie** (Agences de Moutiers pour la Tarentaise et Montrélan pour le Beaufortain)
- **Entreprise Habitat** (si votre employeur est assujéti au 1% logement)

AI-JE DROIT À DES AIDES AU LOGEMENT ?

1. LE DÉPÔT DE GARANTIE ET LA CAUTION :

- **Entreprises-Habitat Alpes** m'aide à financer le dépôt de garantie et la caution (aide LOCA-PASS).

2. L'AIDE AU LOGEMENT :

Pour effectuer les démarches concernant les aides au logement :

- **CAF de la Savoie (Caisse d'Allocations Familiales) : 0 810 25 73 10** ou www.caf.fr

Permanences CAF :

- Albertville : locaux de la sécurité sociale, 20, rue Jacques Porraz, le lundi et mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h et le mercredi et jeudi de 9h à 12h.
- Bourg-Saint-Maurice : locaux du CPAS « Le Verseau » HLM « Les Épinés », rue Pinon, le mercredi matin de 9h à 12h.
- Moutiers : locaux de la sécurité sociale « Les Cîmes », 45, rue du Général De Gaulle, le jeudi et le vendredi de 9h à 12h.

Si vous êtes affilié au régime agricole, la MSA verse les mêmes aides au logement que la CAF.

- **MSA (Mutualité Sociale Agricole) : 09 69 36 87 00** ou www.msa.fr

3. POUR M'AIDER À ENTRER DANS MON LOGEMENT :

Je peux également prétendre, dans certaines conditions, à une aide du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) en m'adressant à l'assistante sociale au CPAS (Centre Polyvalent d'Actions Sociales).

4. POUR UN CONSEIL SUR LE DROIT DU LOGEMENT :

Pour connaître les droits et obligations en matière de location et pour toutes questions d'ordre juridique, financier et fiscal liées au logement, je peux contacter :

- **L'ADIL de Savoie (Agence Départementale d'Information sur le Logement) :** Informations neutres et gratuites. Permanences sur rendez-vous à la maison du droit et de la justice à Albertville le 2^{ème} mercredi et le 4^{ème} jeudi du mois (**04 79 89 22 00**), à Moutiers le 4^{ème} jeudi du mois (**04 79 24 77 76**) et également à St Jean de Maurienne (**04 79 56 83 54**).

- **L'Ordre des avocats du Barreau d'Albertville**

Permanences à Albertville et à Moutiers sur rendez-vous.

QUE FAIRE QUAND JE ME RETROUVE À LA RUE ?

Si je viens chercher du travail en station et que j'ai besoin d'un accueil d'urgence, il existe dans le département des structures d'hébergement provisoire.
Je contacte par téléphone le : **115 (numéro vert de veille sociale)**
On m'indiquera les coordonnées du lieu d'accueil le plus proche.

Informations sur la saisonnalité en région Rhône-Alpes et en France

PLUSIEURS SITES INTERNET ONT ÉTÉ CRÉÉS POUR VOUS APPORTER DES INFORMATIONS SUR :

- retrouvez des compléments d'information, les initiatives locales pour les saisonniers, l'agenda des événements et les contacts en Rhône-Alpes sur le site de questionSaison



Service d'information unique en France, créé par la région Rhône-Alpes et ses partenaires pour faciliter au quotidien vos démarches.

- les informations, études, articles locaux... sur la santé des saisonniers et les guides des saisonniers de la région : www.saisonsante.fr



- les lieux d'accueil des travailleurs saisonniers : www.alatras.fr
Le Réseau national des Maisons des Saisonniers

- des informations sur la saisonnalité, les coordonnées des espaces saisonniers de France et les dates des forums emploi : www.saisonnalite.org



- des informations sur la pluriactivité : www.pluriactivite.org



CENTRE DE RESSOURCES SUR LA PLURIACTIVITÉ ET LA SAISONNALITÉ

Mobilité et transport

J'ai un logement dans la vallée... je réside durant la saison dans la station mais je n'ai pas de véhicule... je dois me déplacer ponctuellement : des solutions existent pour vous aider dans vos déplacements.

ACCÉDER AUX STATIONS

L'accès privilégié aux stations de Tarentaise : **les transports en commun**.

Les gares TGV sont situées à :

- Albertville (pour le Beaufortain et le Val d'Arly),
- Moûtiers (pour Courchevel, Les Menuires-Val-Thorens, Méribel...),
- Aime (pour La Plagne),
- Bourg-Saint-Maurice (pour La Rosière, Tignes, Val d'Isère...).

D'autres arrêts pour les trains régionaux TER existent. Horaires des trains sur www.voyages-sncf.com

L'accès aux stations est généralement possible, à la sortie de la gare, grâce à des navettes.

Se renseigner auprès de l'Espace Saisonniers ou de l'Office de Tourisme pour les horaires et les tarifs.

LE COVOITURAGE

En Haute-Tarentaise (sur l'axe Bourg-Saint-Maurice - Tignes et Val d'Isère), une association propose une solution économique et écologique, le covoiturage.

Voir les modalités d'inscription sur le site suivant :

<http://www.hautetarentaise.fr/la-vallee-et-ses-citoyens/module-ecovoiturage/17.html>

Partout en Savoie, je peux m'inscrire sur le site internet : <http://covoiturage.mobisavoie.fr>



N°Azur 0 811 130 144

PRIS D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

LES TRANSPORTS À TARIF RÉDUIT

Il existe un tarif préférentiel pour les jeunes de - de 26 ans et pour les travailleurs saisonniers :

-15 % au guichet ou dans le car et -50 % en ligne sur l'achat d'un billet aller simple (plein tarif = 6,20 € ligne courte ou 10,30 € ligne longue). Il est également possible de prendre un abonnement mensuel : ligne courte 31 €, ligne longue 51,50 €. Sont considérées comme lignes « courtes » : Montalbert - Montchavin - Peisey Vallandry. Toutes les autres lignes sur la Tarentaise sont « longues ». Informations et réservations sur www.mobisavoie.fr



N°Indigo 0 820 205 330

0,09 € TTC / MN

Si vous êtes dans l'obligation de garer votre véhicule dans la station, un tarif réduit pour les saisonniers dans les parkings fermés est le plus souvent proposé. Se renseigner auprès de la Mairie ou de l'Espace Saisonniers.

COUP DE POUCE À LA MOBILITÉ

Si je ne loge pas à proximité de mon lieu de travail, si je n'ai pas de véhicule et si je n'ai pas de solution alternative possible (transport en commun, covoiturage...), l'Association Mobil'Emploi 73 propose, sous conditions, un dispositif de transport micro-collectif sur demande ou la mise à disposition d'un véhicule à tarif réduit.

Renseignements auprès des services sociaux (CPAS), de Pôle Emploi, de la Mission Locale Jeunes ou directement auprès de Mobil'Emploi 73 (www.mobil-emploi-73.fr ou 04 79 32 91 40).

Attention ! L'aide est temporaire et ne peut pas se prolonger durant toute la saison.

RAPPELS UTILES

Si vous devez venir en station en voiture, n'oubliez pas d'équiper votre véhicule (chaînes et pneus neige), de prévoir une solution pour le stationnement.

Venir avec son camping-car ou camion : des aires d'accueil existent dans certaines stations ; se renseigner auprès de la Mairie, Police municipale ou Gendarmerie (attention au coût du chauffage et à l'absence de confort !).

Attention ! les conditions météo et le trafic de certaines journées de la saison hivernale ne permettent pas de pratiquer l'auto-stop dans des conditions satisfaisantes.

Faites du sport !

→ Plaisirs, sensations, oui !
Risquer sa vie ? Non !



Droits sociaux et informations juridiques

AI-JE DROIT AU CHÔMAGE ?

Pour connaître mes droits, un seul interlocuteur : **Pôle Emploi**.

- Avant la fin de mon contrat de travail : je m'assure que mon employeur me remette l'attestation « Employeur » (complétée et signée) destinée au montage de mon dossier.
- À l'issue de mon contrat de travail, pendant ma carence congés payés : que je sois ou non en possession de l'attestation employeur...

Je m'inscris comme demandeur d'emploi :

- soit sur internet : www.pole-emploi.fr
- soit par téléphone au 39 49

(selon le service, appel gratuit ou de 0,11 € TTC) *

Si je n'ai ni internet ni le téléphone, un accès internet et un téléphone sont mis à ma disposition sur les sites du Pôle Emploi accessibles aux heures d'ouverture habituelles.

PUIS-JE BÉNÉFICIER DU RSA ? (Revenu de Solidarité Active)

- Le RSA est réservé aux :
 - personnes sans activité professionnelle et sans ressource
 - personnes qui travaillent et dont les revenus sont modestes
- Le montant du RSA dépend à la fois de la situation familiale et des ressources du foyer.

Depuis le 1^{er} septembre 2010, le RSA est ouvert aux personnes âgées de 18 à 25 ans, sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité, en particulier celle de justifier de deux ans d'activité à temps plein au cours des trois ans précédant la date de la demande.

La demande de RSA est étudiée par la CAF (Caisses d'Allocations Familiales) ou la Caisse de la MSA (Mutualité Sociale Agricole). La prestation est versée par ces mêmes organismes.

Pour évaluer mon droit potentiel au RSA, des tests d'éligibilité sont disponibles sur www.caf.fr ou www.msaalpesdunord.fr

DANS QUELS CAS M'ADRESSER À UN ASSISTANT SOCIAL ?

L'assistant social peut m'aider en matière d'information et de soutien, ainsi que dans l'orientation vers un service à même de me répondre.

Ses missions concernent :

- L'accès aux droits sociaux en matières de ressources, santé, travail et logement.
- Les difficultés de la vie quotidienne : relationnelles, financières, surendettement et difficultés par rapport aux enfants.
- La préparation de l'après-saison en collaboration avec d'autres partenaires ou dispositifs.

* depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel de votre opérateur

- **CPAS** (Centre Polyvalent d'Action Sociale)
- **DTVS** (Délégation Territoriale à la Vie Sociale)
- **MSA** (Mutualité Sociale Agricole)
- **Espaces Saisonniers et associations en stations**

CONTACTS

• **Allô Service Public** : pour répondre à mes questions d'ordre administratif 3939 ou www.service-public.fr

• **Assistant social du CPAS** (Centre Polyvalent d'Action Sociale)

• **UT DIRECCTE ou Inspection du travail** (Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

• **CIDFF 73** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles en Savoie)

Renseignements dans tous les domaines du droit : droit de la famille, droit des biens, droit du travail, droits sociaux...

- Moûtiers : permanence juridique les 1^{ers} mardis du mois de 9h à 12h, à la maison de la justice et du droit.
- Chambéry : renseignements par téléphone ou sur rendez-vous, tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h.

• **Maison de la justice et du droit**

Informations sur les procédures relevant du Tribunal et sur l'aide aux victimes.

Avocats : consultations gratuites :

- pour les personnes non imposables : Albertville et Moûtiers
 - sans conditions de ressources : Chambéry et Aix-les-Bains.
- Liste des avocats à retirer à l'Ordre des avocats du Barreau. Permanences à Albertville et à Moûtiers, sur rendez-vous.

• **ARCAVI**

Association de réinsertion, de contrôle et d'aide aux victimes.

• **MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

C'est un guichet unique destiné à faciliter toutes les démarches des personnes handicapées. Implantée à Chambéry, la MDPH prend toutes les décisions individuelles d'ouverture des droits (cartes d'invalidité, de stationnement, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, orientation vers un établissement ou un service spécialisé, allocation adulte ou enfant handicapé, prestation de compensation...).

• **Syndicats**

• **Conseil de Prud'hommes**

• **Espaces Saisonniers et associations en stations**

Garde d'enfants

COMMENT FAIRE GARDER MES ENFANTS ?

Vous pouvez trouver tous les modes d'accueil sur le site internet de la CAF consultable partout en France : www.mon-enfant.fr

Attention !

Se faire connaître le plus tôt possible pour les inscriptions (ne pas attendre la naissance de l'enfant ni d'avoir un contrat de travail).

→ Retrouvez toutes les coordonnées des structures d'accueil dans l'annuaire, à la rubrique « Garde d'enfants ».

Si mon enfant est en âge pré-scolaire, il existe des haltes-garderies ou des structures multi-accueil, conventionnées avec la CAF.

Si mon enfant est scolarisé, il existe des garderies périscolaires (se renseigner à la mairie ou dans les écoles).

Les listes d'assistantes maternelles agréées sont disponibles dans toutes les mairies, dans chaque CPAS de la DT de Tarentaise Vanoise (Centre Polyvalent d'Action Sociale), dans les DTVS de Tarentaise Vanoise et d'Albertville.

Il existe des Relais Assistantes Maternelles où trouver des informations concernant les modes de garde individuelle et les listes mises à jour régulièrement.

Les parents titulaires de contrats de travail saisonniers peuvent scolariser leurs enfants soit dans l'école de leur lieu de résidence temporaire, soit dans celle de leur lieu de travail saisonnier.

AI-JE DROIT AUX ALLOCATIONS FAMILIALES ?

Si je vis seul ou en couple avec un ou plusieurs enfants à charge, je peux prétendre à des Allocations Familiales (prestation d'accueil du jeune enfant, prestations familiales).

• **CAF (Caisse d'Allocations Familiales)** 0 810 25 73 10 ou www.caf.fr
Permanences CAF : les lieux et les horaires sont détaillés en page 12.

• **MSA (Mutualité Sociale Agricole)** 09 69 36 87 00 ou www.msa.fr

Si l'une de mes activités s'exerce dans le domaine agricole, je peux m'adresser à la MSA pour ma couverture sociale (remboursements de soins, allocations familiales, aides au logement).

EN CAS DE DIFFICULTÉS PERSONNELLES ET/OU AVEC MES ENFANTS

Pour trouver la solution appropriée concernant l'éducation ou la santé de mes enfants, je peux contacter :

• le CPAS

• DTVS (Délégation Territoriale à la Vie Sociale)

• le service social MSA

• **Point Écoute Jeunes Parents Famille** : le mercredi de 10h30 à 12h et le jeudi de 13h30 à 15h, et sur répondeur 24h/24. Pour les jeunes, les parents ou les familles, pour parler et/ou être écouté ou pour tous problèmes de communication.

Je peux aussi prendre contact avec un service de soutien psychologique :

• **CMP adultes (Centre Médico-Psychologique)**

• **CMP enfants et adolescents**

• **Espaces Saisonniers et associations en stations**

Rencontre d'un soir... Tu n'as rien oublié ?

→ Mets un préservatif.
C'est le seul moyen de te protéger des infections sexuellement transmissibles (IST). Il te protège aussi des grossesses non désirées.



L'alcool est-il une drogue ?

→ Oui, c'est une drogue légale dont les répercussions sur la santé peuvent être dramatiques.



Santé

Dépistage / Vaccination

DÉPISTAGE ANONYME ET GRATUIT - SIDA - HÉPATITES - INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

Savez-vous qu'en France* 150 000 personnes sont infectées par le virus du sida,
50 000 personnes ignorent leur séropositivité VIH !

280 000 personnes sont porteuses chroniques du virus de l'hépatite B
et 220 000 du virus de l'hépatite C, **1 personne sur 2 ignore qu'elle est contaminée !**

De plus en plus de personnes sont touchées par d'autres infections sexuellement
transmissibles (Syphilis, Chlamydiae Trachomatis, ...).

ET VOUS, OÙ EN ÊTES-VOUS ?

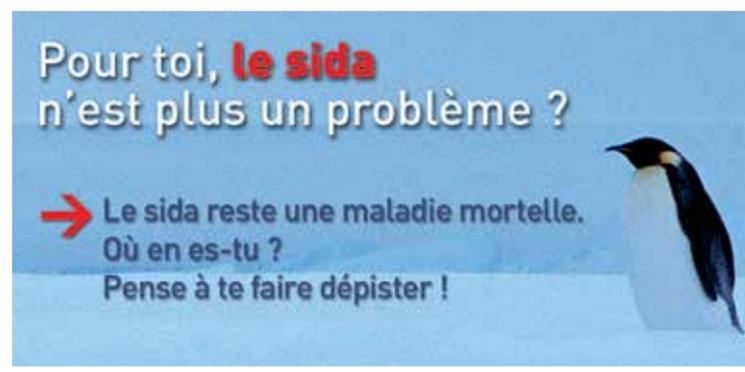
Pour le savoir, un seul moyen, faire un test de dépistage !

Ces infections ne donnent pas ou peu de symptôme(s) au début.
Leurs conséquences peuvent être graves.
Savoir si on est infecté permet de se soigner et de ne pas transmettre
l'infection aux autres.

Un risque ? Un doute ? Une question ? Pas d'hésitation !

* Source : Institut de Veille Sanitaire

**→ Venez
au dépistage**



VACCINATION EN STATION

Vaccination gratuite

La vaccination c'est toute la vie et pour tout le monde.
En France, pour les adultes (> 18 ans), les principales vaccinations recommandées
sont celles contre le tétanos, la diphtérie et la poliomyélite.

D'autres vaccinations peuvent être conseillées contre la coqueluche, l'hépatite B,
la rougeole, la rubéole, les oreillons et le méningocoque C, si cela n'a pas été fait
dans l'enfance, contre le pneumocoque et la grippe en cas de risques particuliers.

Le nombre de personnes correctement vaccinées est pourtant nettement insuffisant.

ET VOUS, OÙ EN ÊTES-VOUS ?

Pour le savoir, un seul moyen, faire vérifier ses vaccinations !

Ces maladies peuvent avoir de graves conséquences.
Se vacciner permet de se protéger et de protéger les autres.

Un doute ? Une question ? Pas d'hésitation !

**→ Venez
vérifier vos
vaccinations**



Santé

Dépistage / Vaccination

L'ESPACE DE SANTÉ PUBLIQUE DE CHAMBÉRY VOUS PROPOSE ...

Des permanences :

→ **CIDDIST** : pour le dépistage du SIDA, des hépatites et des Infections Sexuellement Transmissibles : lundi de 10h à 12h ; mercredi de 10h à 13h et de 14h à 17h ; jeudi de 17h à 19h30 [**Tél. 04 79 96 51 52**]

Des activités sur rendez-vous :

- Consultations pour le suivi vaccinal [**Tél. 04 79 96 51 31**]
- Consultations de prise en charge des accidents d'exposition au VIH et aux hépatites [**Tél. 04 79 96 51 52**]
- Consultations de dépistage et de traitement de la tuberculose, vaccination par le BCG [**Tél. 04 79 68 40 98**]
- Consultations d'information et de vaccinations internationales du voyageur [**Tél. 04 79 96 51 31**]
- Consultations du centre antirabique [**Tél. 04 79 96 51 31**]

Des médecins et des infirmières de l'Espace de Santé Publique de l'hôpital de Chambéry seront présents dans les stations de sports d'hiver pour un **dépistage anonyme et gratuit**, et pour une **vérification gratuite des vaccinations** recommandées en France.

Les dates et les sites du dépistage et de la vaccination sont précisés ci-contre. Sur chaque site, une **première séance** sera organisée pour le dépistage et la vérification des vaccinations (apportez votre carnet de vaccination si vous en avez un), et une **deuxième séance** pour la remise des résultats du dépistage et l'administration des vaccins pour les personnes qui ne sont pas à jour et qui souhaitent être vaccinées (les vaccins recommandés en France sont gratuits).

Les lieux du dépistage et de la vaccination dans les stations seront communiqués ultérieurement par les médias locaux et par voie d'affichage (bars, hôtels clubs, offices de tourisme, espaces saisonniers, mairies...).



INFORMATIONS ET ORIENTATION POUR LES HÉPATITES B ET C, ET VIH/SIDA.

Renseignements sur les lieux d'Echange anonyme et gratuit de matériel usagé contre du matériel stérile.

Adressez-vous à :
Le Pélican PES
 Programme d'échange de seringues
 Caarud La Boutique
 Tél. 06 84 14 07 07

DÉPISTAGE / VACCINATION EN STATION

Le calendrier du dépistage et de la vaccination en stations pour 2013

STATIONS	Dates dépistage	Dates résultat et vaccination
LA PLAGNE	Mardi 8 janv.	Mardi 15 janv.
TIGNES	Mardi 22 janv.	Mardi 29 janv.
COURCHEVEL	Jeudi 24 janv.	Jeudi 31 janv.
MERIBEL	Jeudi 24 janv.	Jeudi 31 janv.
VAL D'ISÈRE	Mercredi 13 fév.	Mercredi 20 fév.
LES ARCS	Mardi 12 mars	Mardi 19 mars
VALMOREL	Jeudi 14 mars	Jeudi 21 mars
VAL THORENS	Mardi 26 mars	Mardi 02 avril
LES MENUIRES	Mardi 26 mars	Mardi 02 avril
LES SAISIES	Mardi 05 fév.	Mardi 12 fév.

UN RAPPORT SEXUEL NON OU MAL PROTÉGÉ ?

- Si vous avez pris un risque il y a moins de 48 h, il existe une possibilité de traitement pouvant éviter la contamination par le VIH.

Rendez-vous dès que possible dans le service des urgences d'un hôpital.

- Si vous ne pouvez pas venir aux séances de dépistage, vous pouvez toujours faire un test auprès du généraliste de votre choix, dans un laboratoire de biologie, ou dans l'un des centres de dépistage anonyme et gratuit (CIDDIST) de Savoie.

Les centres d'information, de diagnostic et de dépistage des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST) de Savoie

- **Albertville** :
→ 04 79 37 89 56
- **Saint-Jean-de-Maurienne** :
→ 04 79 20 60 55
- **Chambéry** :
→ 04 79 96 51 52
- **Aix-les-Bains** :
→ 04 79 34 01 26

Santé Sexualité

Besoin d'un test de grossesse ? Besoin d'un entretien pré ou post IVG ?
Besoin d'une contraception (pilule, préservatif...)
Besoin d'un dépistage des infections sexuellement transmissibles,
du virus du sida ?

• Dans un centre de planification et d'éducation familiale

Consultations gratuites,
ouvertes à tous, pour :

- contraception,
- test de grossesse,
- dépistage anonyme et gratuit du sida,
des autres infections sexuellement
transmissibles, des hépatites,
- démarche d'Interruption Volontaire
de Grossesse (IVG),
- délivrance gratuite de contraception
du lendemain.

• Je peux aussi contacter un médecin
généraliste ou l'hôpital d'Albertville-
Moutiers ou de Bourg-Saint-Maurice.

• Pour plus d'informations,
je peux consulter le site internet :
www.contraception-savoie.org

UN RAPPORT SEXUEL NON OU MAL PROTÉGÉ ?

Je pense à la **pilule du lendemain**
(à prendre dans les 3 jours) :

- en vente libre en pharmacie
(et gratuite pour les mineures)
- gratuite dans les Centres de Planification

Il existe aussi la **pilule du surlendemain**
(à prendre dans les 5 jours) :

- payante et avec ordonnance médicale
- disponible en Centre de Planification
pour les mineures

➔ RAPPEL ...

L'utilisation du préservatif
protège du virus du SIDA (VIH)
et de la plupart des IST...

Tabac, alcool, cannabis et autres produits
psycho-actifs sont dangereux pour votre santé
et votre vie quotidienne ; leurs consommations
peuvent vous faire prendre des risques.
Pour faire le point ou bénéficier d'un
accompagnement, des associations existent.

Santé Addictions

STRUCTURES D'AIDE ET D'INFORMATIONS

• Le Pelican Tarentaise

Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie, Albertville, 04 79 37 87 00
Accueil et accompagnement - Permanences dans certaines stations de Tarentaise -
Mise à disposition de matériel de réduction des risques - Présence aux soirées d'accueil
des travailleurs saisonniers.

• Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie

Centre Hospitalier de Bourg Saint-Maurice, 04 79 41 79 43 / 44

• REVIH-STIS (Réseau de santé VIH Hépatites Toxicomanie en Savoie)

Vous consommez... (alcool, héroïne, cocaïne, cannabis...). Vous êtes en difficulté...
Vous voulez des informations pour vous ou votre entourage... REVIH-STIS vous informe et vous oriente.

• Réseau Addictions VIH Hépatites

Vous vous interrogez sur votre consommation : Que faire ? Qui consulter ? Où aller ?
04 79 62 29 69 - www.resadh73.fr

ASSOCIATION D'ANCIENS BUVEURS BÉNÉVOLES

• Vie libre

Aide et accompagnement des personnes en difficulté avec l'alcool.

Tu crains **une grossesse ?**

- ➔ Après un rapport sexuel non protégé,
tu as 72 heures pour prendre la pilule
du lendemain...
mais le plus tôt
est le mieux !

Tu consommes **des produits ?**

- ➔ Alcool, ecstasy, cannabis,
cocaïne, médicaments...
des professionnels de
santé sont là pour t'aider !

Santé

Prise en charge

COMMENT MIEUX SE FAIRE REMBOURSER MES FRAIS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES, OU CEUX DE MON CONJOINT OU DE MES ENFANTS ?

Je dois être affilié à la Sécurité Sociale ou à la Mutualité Sociale Agricole et posséder une carte Vitale. J'ai toujours ma carte Vitale ET mon attestation sur moi.

J'ai des droits pendant 1 an dès que j'ai travaillé 60 heures minimum dans le mois précédant mes soins ou 120 heures dans le trimestre précédent. Si j'ai travaillé moins de 60 heures, je suis peut-être déjà assuré ; pour le savoir et trouver la solution adaptée à ma situation, je contacte les organismes de Sécurité Sociale (CPAM ou MSA) ou le service social de la commune.

Par exemple, la CMU (Couverture Maladie Universelle) accordée sous conditions de ressources et de résidence, permet de bénéficier de l'Assurance Maladie et d'une prise en charge de la couverture maladie complémentaire.

L'Assurance Maladie me rembourse mes dépenses de :

- soins médicaux à 70 % du tarif conventionnel (bien demander au médecin s'il est conventionné).
- soins de pharmacie (selon la vignette, de 35 % à 65 %).

➔ En règle générale, je suis affilié(e) à la Sécurité Sociale (CPAM ou MSA) la plus proche de mon domicile habituel.

ATTENTION !

Si je consulte un autre médecin sans passer par mon médecin traitant, je serai moins remboursé, sauf pour : le gynécologue, le dentiste, l'ophtalmologue (et pour les moins de 26 ans, le psychiatre).

? **Je suis saisonnier, mon médecin traitant est dans une autre ville, serais-je pénalisé si je consulte un médecin ici en station ?**
Je serai remboursé normalement car le médecin de station indiquera que je suis en déplacement.

? **Je n'ai pas de médecin traitant, qu'est-ce qui se passe pour mes remboursements ?**
Je serai remboursé normalement si je choisis un médecin traitant à la prochaine consultation. Je complète alors l'imprimé avec lui et l'envoie à la Caisse d'Assurance Maladie dont je dépends. Sinon, je serai moins remboursé : 30 % au lieu de 70 %.
Pour toute autre question à propos du médecin traitant, téléphoner au **36 46** (prix d'un appel local depuis un poste fixe) OU se connecter sur **www.ameli.fr**

Pour les usagers de la Savoie : **courriel@cpam-chambery.cnamts.fr**

COMMENT COMPENSER MA PERTE DE SALAIRE EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL ?

Je suis immatriculé à la Sécurité Sociale depuis 12 mois au moins et j'ai travaillé 200 heures dans le trimestre ou 800 heures dans l'année : sur présentation d'une attestation de l'employeur, la CPAM ou la MSA versent des indemnités à partir du 4^e jour d'arrêt de travail ; elles représentent environ 50 % du salaire brut.

COMMENT COMPLÉTER LE REMBOURSEMENT DU RÉGIME OBLIGATOIRE ? COMMENT NE PAS AVANCER D'ARGENT ?

Afin d'accéder aux soins sans souci financier, il est nécessaire de compléter l'Assurance Maladie (cotisations obligatoires) par une mutuelle ou une assurance complémentaire maladie (de mon choix).

ATTENTION !

Depuis le 1^{er} juillet 2005 : pour être remboursé correctement de ma consultation, je dois toujours voir en premier mon médecin traitant. C'est le médecin généraliste ou spécialiste que je choisis lorsque j'ai plus de 16 ans. Si besoin, c'est lui qui m'orientera vers un autre médecin spécialiste ou généraliste pour un suivi spécifique ou un avis ponctuel.

L'hépatite B, est-ce grave ?

➔ L'hépatite B demeure une maladie potentiellement très grave. Es-tu vacciné ? Consulte ton médecin.



Santé

Prise en charge

POUR CHOISIR MA MUTUELLE OU ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE, JE COMPARE ...

- **Le remboursement** des soins, des prothèses dentaires, de l'optique, de l'hospitalisation, des dépassements d'honoraires.
- **Les tarifs** : suivant le prix de la cotisation, on n'est pas remboursé de la même façon.
- **Les conditions**. Je vérifie bien si :
 - On m'accepte quel que soit mon âge ou mon état de santé.
 - En cas de coup dur, je peux avoir une aide du Fonds de Secours.
 - Je suis remboursé dès le premier jour de mon adhésion (pas de « stage »).
 - Je peux inscrire mes proches (conjoint, enfants à charge).
 - On me renseigne et conseille sur les remboursements quand j'apporte un devis du dentiste, de l'opticien ou du chirurgien.
 - Je peux avoir le tiers payant chez le médecin et le pharmacien.
 - Je peux donner mon avis en participant à l'Assemblée Générale.

QUELLE COUVERTURE SOCIALE DURANT LA 1^{ÈRE} ANNÉE DE CHÔMAGE ?

Je garde mes droits sous certaines conditions lorsque je suis au chômage et indemnisé. Pour toute information, je contacte **le CPAS, la CPAM ou la MSA**.

ACCÈS AUX SOINS. J'AI UN PROBLÈME DE SANTÉ. JE N'AI PAS LES MOYENS DE ME SOIGNER. QUI DOIS-JE CONTACTER ?

- **La PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé)**, service du Centre Hospitalier Albertville-Moùtiers, propose un accompagnement individualisé : poursuite des soins, démarches administratives, accès aux droits.
- **Autres relais d'informations**
Espaces Saisonniers et associations en stations.

Avec ma carte Vitale
et ma carte d'assurance complémentaire,
je peux demander le tiers payant (pharmacie,
hôpital, clinique, optique, ambulance...)
ainsi je ne fais pas l'avance des frais.

LA VISITE MÉDICALE DU TRAVAIL : POURQUOI ? COMMENT ?

À mon embauche, je vais être convoqué à une visite du médecin du travail sur place dans la station. Je peux en profiter pour faire le point sur ma santé (sommeil, vaccination, alimentation, contraception...). Comme tous les médecins, le médecin du travail est tenu au secret professionnel.

L'employeur est tenu de s'assurer de l'aptitude médicale du salarié au poste occupé et le salarié est tenu de se rendre à la visite médicale qui est aux frais de son employeur.

Voir coordonnées des médecins du travail dans la rubrique « santé au travail ».

Le Médecin du Travail est le conseiller de l'employeur et des salariés pour tout ce qui relève de la Santé au Travail. Il intervient sur :

- L'amélioration des conditions de travail et de vie dans l'entreprise.
- L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine.
- L'évaluation des risques.
- La protection des salariés contre l'ensemble des nuisances (risque d'accidents, produits dangereux, environnement industriel...).
- L'hygiène générale de l'établissement et des services de restauration.
- L'éducation sanitaire en rapport avec l'activité professionnelle.
- La formation à la prévention et au secourisme (protocole d'évacuation des blessés...).
- L'adéquation entre les capacités d'un salarié handicapé et les exigences d'un poste de travail.

Dans cet objectif, le Médecin du Travail conduit des actions en milieu de travail dans l'entreprise et procède à des examens médicaux.

Comment est-on contaminé par l'hépatite C ?

- L'hépatite C est transmissible par le sang. Le virus peut vivre plusieurs jours à l'air libre. Attention ! Pas d'échange de seringue, de paille à sniffer...

Annuaire

• ADIL

(Agence Départementale d'Information sur le Logement)
04 79 69 90 20 / info@adil73.org
www.adil73.org

• ALATRAS

06 44 00 11 49
alstras@alstras.fr - www.alstras.fr

• ALBERTVILLE TARENTAISE EXPANSION

- Albertville : 04 79 10 01 70
- Moûtiers : 04 79 22 87 23
ate@albertvilletarentaisexp.com
www.albertvilletarentaisexp.com

• ALPIES

(Association Lyonnaise Pour l'Insertion par l'Emploi Saisonnier)
04 78 30 19 01 / fax 04 78 39 33 65
contact@alpies.fr - www.alpies.fr

• ARCAVI

(Association de réinsertion, de contrôle et d'aide aux victimes)
Albertville : 04 79 32 43 75 - arcavi@orange.fr

• ASSOCIATIONS EN STATION

- Beaufort : Association d'Animation du Beaufortain
04 79 38 33 90 / aabeaufortain@wanadoo.fr
- Val d'Arly : Vivre en Val d'Arly
Flumet : 04 79 31 80 04
vivreenvaldarly@gmail.com
www.vivre-en-valdarly.fr
- Val d'Isère : Vie Val d'Is
04 79 06 84 78 / contact@vivaldis.com

• AVOCATS

Ordre des avocats du Barreau d'Albertville
Tél. : 04 79 32 21 02 / fax : 04 79 37 80 58
ordre.barreau.albertville@avocat-conseil.fr
www.avocats-albertville.fr

• CAF de la Savoie

(Caisse d'Allocations Familiales)
0 810 25 73 10 / www.caf.fr
de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

• **CBE** (Comité de Bassin d'Emploi de l'arrondissement d'Albertville)
04 79 32 89 25 / contact@cbe-savoie.com
www.cbe-savoie.com

• CENTRE DE PLANIFICATION

- Albertville : 04 79 89 57 23
- Moûtiers : 04 79 24 61 30
- Chambéry : 04 79 96 88 32
- Bourg-Saint-Maurice :
06 19 17 36 68 ou 04 79 44 53 15

• CHAMBRE D'AGRICULTURE

04 79 33 43 36 / www.synagri.com

• CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE SAVOIE

Chambéry : 0 820 22 73 73 / www.savoie.cci.fr

• CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA SAVOIE

Chambéry : 04 79 69 94 00 / www.cma-savoie.fr
(Une antenne interconsulaire pour les 3 Chambres à Albertville : 04 79 32 18 10)

• CIBC 73 (Centre Interinstitutionnel du Bilan de Compétences)

- Albertville : 04 79 32 93 51
cibc73@cibc-savoie.fr
- Chambéry : 04 79 85 07 65
cibc73@cibc-savoie.fr

• CIDDIST - DÉPISTAGE VIH & HÉPATITES & IST

- Albertville : 04 79 37 89 56
- Chambéry : 04 79 96 51 52
- Aix-les-Bains : 04 79 34 01 26
- Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 20 60 55

• CIDFF73

(Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles en Savoie)
- Chambéry : 04 79 33 96 21
www.cidff73.fr / cidff73@orange.fr

• CIO (Centre d'information et d'orientation)

- Albertville : 04 79 32 06 83

• CMP (Centre Médico-Psychologique)

→ Adultes :
- Albertville : 04 79 37 08 99
- Bourg-Saint-Maurice : 04 79 07 69 00
- Moûtiers : 04 79 24 24 14

→ Enfants / adolescents :

- Albertville : 04 79 60 52 34 (CMP)
et 04 79 60 52 30 (dispositif adolescent)
- Bourg-Saint-Maurice : 04 79 04 13 70
- Moûtiers : 04 79 24 03 25

• CONSEIL DE PRUD'HOMMES

- Albertville : 04 79 32 59 30

• CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

Numéro unique 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) - www.ameli.fr
Pour les usagers de la Savoie :
courriel@cpam-chambery.cnamts.fr

• CPAS (Centre Polyvalent d'Action Sociale)

- Albertville : 04 79 89 57 00
- Aime : 04 79 44 53 10
- Beaufort : 04 79 38 33 39
- Bourg-Saint-Maurice : 04 79 44 53 15
- Bozel : 04 79 44 53 05
- Flumet : 04 79 44 53 67
- Moûtiers : 04 79 44 54 30

• DIRECCTE

(Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)
www.rhone-alpes.directe.gouv.fr/savoie
www.travail-emploi.gouv.fr
- Information législation du travail :
04 79 60 70 01
- Inspection du travail (Albertville) :
... tous secteurs sauf ceux ci-après :
04 79 10 02 31
... remontées mécaniques : 04 79 60 70 65
... entreprises agricoles : 04 79 60 70 23
- Animatrice territoriale emploi / formation (Tarentaise) :
04 79 10 02 36
rhona-ut73.direction@directe.gouv.fr

• ENTREPRISES HABITAT

alpes@entrepriseshabitat.com
www.entrepriseshabitat.com

• ESPACE DE SANTÉ PUBLIQUE

Centre hospitalier de Chambéry
- CIDDIST : 04 79 96 51 52
- Centre de vaccination, centre antirabique :
04 79 96 51 31
- Centre de lutte antituberculeuse :
04 79 68 40 98

• ESPACES SAISONNIERS

- Les Arcs 1800 : 04 79 07 01 35
espace-saisonniers@bourgssaintmaurice.fr
- Courchevel 1850 : 04 79 00 01 01
eef@mairie-courchevel.com
www.mairie-courchevel.com
- Les Menuires : 04 79 00 23 20
saisonniers@mairie-smb.com
www.emploi.mairie-smb.com

- La Plagne : 04 79 09 20 85
saisonniers-sigg@la-plagne.com
- Tignes : 04 79 40 09 89
espacesaisonniers@tignes.net
- Valmorel : 04 79 09 82 57
espacesaisonniersvalmorel@orange.fr
- Val d'Isère : Association Vie Val d'Is
04 79 06 84 78 / contact@vievaldis.com
www.vievaldis.com
- Val Thorens : 04 79 00 22 11
saisonniers@mairie-smb.com
www.emploi.mairie-smb.com

• EMPLOI A L'INTERNATIONAL

www.pole-emploi-international.fr

• FONGECIF Rhône-Alpes (Antenne Savoie)

04 79 70 14 83
antenne73@cifrhonealpes.com
www.fongecifrhonealpes.fr

• GARDE D'ENFANTS

www.mon-enfant.fr
- Aime : Am stram Gram / 04 79 55 68 03
- Albertville : Petite Enfance / 04 79 10 45 00
- Bozel : Les Croës / 04 79 07 56 92
- Courchevel 1650 :
... Les Pitchounets / 04 79 09 07 28
- Les Arcs 1800 : Les Trolls / 04 79 04 17 49
- Beaufort : Galipette / 04 79 38 07 71
- Bourg-Saint-Maurice :
... Pomme d'Api / 04 79 07 59 31
- Courchevel (le Praz) :
... Les P'tits pralins / 04 79 08 74 17
- Saint Martin de Belleville :
... Les Mini-pouss / 04 79 00 20 57
- Méribel les Allues :
... Les Petits Lutins / 04 79 08 32 10
- Moûtiers :
... Le Patio des Mômes / 04 79 24 41 87
- La Plagne (centre) :
... Les P'tits bonnets / 04 79 09 00 83
- St Jean de Belleville :
... Tournicoti / 04 79 08 25 90
- Tignes le lac :
... Les Mini-pouces / 04 79 06 34 50
- Val d'Isère :
... Les Bouf d'choux / 04 79 06 13 08
- Val Thorens :
... Les Ouisstitis / 04 79 00 09 20

Annuaire

• GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS / GEIQ

- GEIQ BTP PAYS DE SAVOIE - AIN : 04 50 45 69 18
- GEIQ CERA (Transports) : 04 79 70 29 14
- GEIQ Multi-services "BTP - Métiers de la Montagne" : 04 79 71 46 99 / 06 76 10 73 40
- www.geiqsavoie.fr (Mr Lher)
- RESO (Hôtellerie / Restauration) 06 60 45 48 59 (Mr Blaise) / reso7374@resoemploi.fr

• HÔPITAUX (CENTRES HOSPITALIERS)

- Albertville : 04 79 89 55 55
- Moûtiers : 04 79 09 60 60
- Bourg-Saint-Maurice : 04 79 41 79 79
- Chambéry : 04 79 96 50 50

• INSPECTION DU TRAVAIL - Voir DIRECCTE

• MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

- Orientation juridiques gratuites, un jeudi par mois
- Albertville : 04 79 89 22 00
- Moûtiers : 04 79 24 77 76
- Chambéry : 04 79 72 38 37
- Aix-les-Bains : 04 79 34 00 53

• MATERNITÉS

- Albertville : 04 79 89 55 46
- Bourg-Saint-Maurice : 04 79 41 79 86

• MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) :

- 04 79 75 39 60 ou n° vert 0 800 0 800 73
- fax 04 79 75 39 61
- mdph@mdph73.fr / www.mdp73.fr

• MIFE Savoie (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi)

- Chambéry : 04 79 33 87 87
- www.mife73.com

• MISSION LOCALE JEUNES

- Albertville : 04 79 31 19 19
- Bourg-Saint-Maurice : 04 79 07 15 98
- seulement le mardi sur rendez-vous
- Moûtiers : 04 79 22 85 50
- secretariat@mlj-tarentaise.com

• MOBIL'EMPLOI 73 04 79 32 91 40

- contact@mobil-emploi-73.fr
- www.mobil-emploi-73.fr

• MSA (Mutualité Sociale Agricole)

- Albertville : 04 79 32 84 68
- Bourg-Saint-Maurice : 04 79 07 05 84
- Moûtiers : 04 79 24 26 56
- Chambéry : 04 79 62 87 00 / www.msa.fr
- 09 69 36 87 00 / www.msaalpesdunord.fr

• OPAC SAVOIE

- Beaufortain : 04 79 84 37 60
- Moûtiers : 04 79 24 25 25
- www.opac-savoie.fr

• ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU D'ALBERTVILLE

- Tél. : 04 79 32 21 02 / fax : 04 79 37 80 58
- ordre.barreau.albertville@avocat-conseil.fr
- www.avocats-albertville.fr

• PASS

- (Permanence d'accès aux Soins de Santé)
- Centre Hospitalier Albertville-Moûtiers : 06 22 19 90 04 / pass@cham-savoie.fr
- Centre Hospitalier Chambéry : 04 79 96 51 06

• PELICAN (Association d'aide aux personnes toxicomanes et leurs familles)

- Albertville : 04 79 37 87 00
- Possibilité de rendez-vous en station.

• PERIPL : 04 50 66 47 47

- info@pluriactivite.org / www.pluriactivite.org
- info@saisonnalite.org / www.saisonnalite.org
- info@vae-saisonnier.fr / www.vae-saisonnier.fr
- info@peripl.org / www.peripl.org

• PMI (Service Protection Maternelle et Infantile)

- Albertville : 04 79 89 57 05
- Moûtiers : 04 79 24 76 62

• POINT ÉCOUTE JEUNES PARENTS FAMILLE

- Albertville : 04 79 37 11 14
- Chambéry : 04 79 69 13 13

• PÔLE EMPLOI

- 39 49 / www.pole-emploi.fr
- www.pole-emploi-international.fr
- Albertville : aalbertville73030@pole-emploi.fr
- Bourg-Saint-Maurice : pe.73002@pole-emploi.fr

→ Antennes saisonnières :

- Courchevel : du 15/10/12 au 31/03/13
- La Plagne : du 15/10/12 au 15/12/12
- Les Menuires : du 15/10/12 au 31/03/13
- Méribel : du 15/10/12 au 15/12/12
- Tignes : du 15/10/12 au 31/03/13
- Val d'Isère : du 15/10/12 au 31/03/13

• QUESTIONSAISON

- Le service d'information pour les saisonniers et leurs employeurs en région Rhône-Alpes.
- www.questionsaison.fr ou 0 810 69 00 50 (coût d'un appel local) un conseiller pour vous guider

• RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

- Aime : 04 79 07 04 58
- Albertville : 04 79 10 45 62
- Beaufort : 04 79 38 79 87
- Bourg-Saint-Maurice : 04 79 07 11 97
- Flumet : 06 04 59 04 09
- Frontenex : 06 71 22 71 16
- Moûtiers : 04 79 24 41 39
- Ugine : 04 79 89 70 29

• RÉSEAU ADDICTIONS VIH HÉPATITES

- 04 79 62 29 69 / resadh@reseaux-sante73.fr
- www.resadh73.fr

• REVH STS

- 04 79 96 58 25 / www.revih-sts.fr

• SANTÉ

- Site internet sur la santé en Savoie
- www.sante-savoie.org
- 86 mutuelles à votre service :
- www.rhonealpes.mutualite.fr

• SANTÉ AU TRAVAIL

- Chambéry : 04 79 60 76 76

→ Santé au Travail en Tarentaise :

- Aime : 04 79 55 52 44
- Les Arcs 1600 : 04 79 07 72 43
- Bourg-Saint-Maurice : 04 79 07 02 75
- Courchevel 1650 : 04 79 08 14 06
- Courchevel 1850 : 04 79 08 32 92
- Les Menuires : 04 79 00 71 83
- Méribel les Allues : 04 79 00 35 30
- Moûtiers : 04 79 24 19 14
- La Plagne Bellecote : 04 79 09 21 90
- Val Thorens : 04 79 00 21 17

→ Santé au Travail en Beaufortain et Val d'Arly :

- Albertville : 04 79 32 08 79
- Ugine : 06 88 97 05 01

• SAVIHEP (SAVoie VIH HEPatites IST)

- 04 79 36 42 12 / 06 30 56 27 86
- contact@savihep.org / www.savihep.org

• SERVICE SOCIAL - DTVS

- (Délégation Territoriale à la Vie Sociale) :
- Albertville : 04 79 89 57 00
- Moûtiers : 04 79 24 76 65
- La Délégation Territoriale vous communiquera les coordonnées du CPAS le plus proche.

• SYNDICATS

- CFDT : 04 79 69 06 69 / savoie@cfdt.fr
- CFTC : 04 79 62 39 46 / ud-cftc73@sfr.fr
- CGC : 04 79 62 12 33 / ud73@cfecgc.fr
- CGT : 04 79 62 27 26 / ud73@cgt.fr
- FO : 04 79 69 24 87 / djacquier@force-ouvriere.fr

• VIE LIBRE (association d'anciens buveurs)

- 06 73 85 65 93 / www.vielibre.org

NUMÉROS UTILES

- Allô Enfance maltraitée : 119
- Allô Service Public : 39 39 (0,12 €/min)
- Contraception - IVG - Sexualité : 0 825 08 90 90 (0,15 €/min)
- Discriminations raciales : 114
- Dopage : 0 800 15 2000
- Drogues Alcool Tabac : 113
- Écoute Alcool : 0 811 91 30 30 (coût d'un appel local)
- Écoute Cannabis : 0 811 91 20 20 (coût d'un appel local)
- Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236
- Hépatites : 0 800 845 800
- Jeunes Violence Écoute 0 800 20 22 23
- Pompiers : 18 ou 112
- Sida Info Service : 0 800 840 800
- SOS Femmes Violence 73 : 04 79 33 95 85
- SOS Suicide : 01 45 39 40 00
- SOS Viol Femmes Info : 0 800 05 95 95
- Urgence médicale : 15 ou 112
- Violences conjugales : 39 19 (gratuit depuis un poste fixe)
- Veille Sociale Hébergement d'Urgence : 115

un outil pratique dans le cadre de votre travail en station
EMPLOI • TRAVAIL ET FORMATION • SANTÉ • LOGEMENT • CONTACTS UTILES

Laissez-vous guider !

Guide des saisonniers 2013

Vos rendez-vous incontournables _____

LES FORUMS EMPLOI DE TARENTAISE



- Des employeurs,
- des organismes de formation,
- des professionnels de l'emploi, vous attendent pour préparer l'après-saison.

>>> ENTRÉE GRATUITE

Pour connaître les dates et lieux, contactez :

le Comité des Bassin d'Emploi au 04 79 32 89 25 • www.cbe-savoie.com

CE GUIDE A ÉTÉ CONÇU EN PARTENARIAT AVEC :



RhôneAlpes

